

attirer le touristé à Royan.

- Enfin, M. le Maire communique au Conseil quelques statistiques nationales :

- En 1957, il existait en France 20 000 bateaux de plaisance, en 1962, il y en aura 100 000.

- En 1957, 5000 unités furent construites en France en 1958 : 9000, en 1959 : 11 600, en 1960 : 14 000 et en 1961 : 17 000. La progression est donc très nette, d'année en année. Royan doit miser sur le yachting.

La délibération suivante est proposée au Conseil Municipal

Au cours de la saison 1962, la Société des Régates de Royan offre les très nombreuses régates qu'elle organise journalièrement, à peu près dans son calendrier quatre grandes manifestations :

- le championnat d'Europe des Vauriens
- le championnat de la "Côte de Beauté"
- la course croisière Royan - la Rochelle
- le championnat de la ligue des Régates Belongas, Estuaires de la Commission des Finances a proposé, lors de sa réunion du 20 mars 1962, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 NF à la Société.

Le Conseil Municipal

Vu la demande formulée par la Société des Régates de Royan,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 mars 1962

Décide

d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 NF à la Société des Régates de Royan pour l'organisation des diverses manifestations de la saison 1962 et notamment le championnat d'Europe des Vauriens, le championnat de la Côte de Beauté, la course croisière Royan - la Rochelle etc ...

que le crédit sera inscrit au budget supplémentaire 1962.

Approuvé à l'unanimité

Gestion de terrain par l'Etat (M. Breuillaud)

Par procès verbal en date du 7 janvier 1960, la Marine Nationale a fait renvoyer à l'administration des Domaines aux fins d'aliénation, d'une partie de la parcelle 1100 P